



Lycée Privé Provence Verte
125 Chemin du Prugnon – D 560 L
83470 SAINT-MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Tel : 04 94 86 52 93
Email : st-maximin@cneap.fr



LA CARTE MAGNETIQUE Rentrée 2022

UNE CARTE : DAVANTAGE DE SECURITE, DAVANTAGE DE SUIVI.....

DANS L'INTERET DE L'ELEVE ET/OU DE L'APPRENTI

Afin d'améliorer le suivi des apprenants, notre établissement s'est doté d'un nouveau système informatique, plus efficace et basé notamment sur la gestion de cartes magnétiques nominatives.

Cette carte sera personnalisée avec un « code barre », et permettra l'accès :

- au restaurant scolaire, ce qui permettra de mieux gérer les absences des apprenants sur les temps des repas (un apprenant interne prend le repas trois fois par jour au sein du restaurant),
- au foyer des élèves, ce qui permettra de diminuer le potentiel de vols.

Ces cartes seront distribuées à chaque apprenant du Lycée à compter du 15/20 septembre 2022. L'apprenant sera responsable de sa carte et ceci pour toute l'année scolaire.

En cas de vol ou de perte de cartes, un dispositif de neutralisation de la carte est opérationnel, ce qui rend une utilisation ultérieure impossible. **L'apprenant devra alors racheter une carte pour la somme dissuasive de 10 euros.**

Enfin, cette carte magnétique pourra être créditée afin d'acheter des mets salés et sucrés confectionnés avec des produits locaux et de saison et quelques produits respectueux de la diététique. Tous les produits du Foyer (vendus en Food Truck par des élèves) seront fabriqués au Lycée et par des élèves. **Ceci signifie que toute forme de soda, barres chocolatées industrielles, ... seront interdites dans l'établissement.**

Enfin, les apprenants pourront débiter sur leur carte le montant de la somme du produit acheté.

Comment créditer la carte ?

Par carte bancaire sur le site internet du lycée : <https://www.lycee-provence-verte.fr/> et cliquer sur « Créditer carte magnétique ».

Les chèques et les espèces sont également acceptés le matin à 10h, et le soir, vers 17h, auprès de Madame KINZI (Restauration scolaire).

Sachez enfin deux choses :

- En cas de vol ou de perte, la carte peut être neutralisée en quelques secondes. Il suffit de le signaler à l'administratif / Secteur de l'Accueil.
- En fin d'année scolaire, le montant de la carte (s'il existe un reliquat) sera intégralement remboursé à la famille avant le 15 juillet 2022.

La Direction, Christian BRAYER.